



## ENQUETE PUBLIQUE

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de **EDF LUMINUS rue du Marquis, 1 à 1000 Bruxelles**

en vue d'obtenir le permis unique de 1<sup>ère</sup> classe relatif à:

- **La construction et l'exploitation de 2 éoliennes d'une puissance nominale de 3,4 MW maximum, d'une cabine de tête, l'aménagement de chemins d'accès et la pose de câbles électriques sur le territoire de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre/Spy, rue de Spy s/n.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **28/02/2018**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>23/02/2018</b>	<b>28/02/2018</b>	<b>Administration communale de La Bruyère place communale, 6 5080 LA BRUYERE, le 29/03/2018 à 16 heures</b>	<b>Administration communale de La Bruyère place communale, 6 5080 LA BRUYERE</b>

### **LE BOURGMESTRE,**

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier comportant une étude d'incidences sur l'environnement peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 13h00 à 16h00, le jeudi jusque 18h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, place communale, 6 à 5080 LA BRUYERE.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/559.228.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal ayant en charge le dossier (tél. 081/559.228).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'Administration communale - service des Permis d'environnement, du fonctionnaire technique (Service public Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations – avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - tél. 081/71.53.00). et du Fonctionnaire délégué (Service public Wallonie– DGATLP – direction de Namur, place Léopold, 3 5000 NAMUR – tél 081/24.61.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal de La Bruyère.

A LA BRUYERE, le 23/02/2018

Le Bourgmestre,

R. CAPPE